



063060/153754

# Revue internationale de la vérification des comptes publics

Avril 1994—Vol. 21, n° 2

© 1994 International Journal of Government Auditing Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone: (202) 512-4707, télécopieur: (202) 512-4021).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan) aux É.-U.

## Table des matières

- 1 **Éditorial**
- 2 **En bref**
- 7 **La SPASAI**
- 10 **La vérification de la durabilité d'un projet**
- 13 **Le choix des sujets de contrôle**
- 16 **Symposium international sur le contrôle**
- 17 **Profil — République de Pologne**
- 19 **Publications à signaler**
- 20 **Dans le cadre de l'INTOSAI**

### Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche  
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada  
Dali Jazi, premier président, Cour des comptes de la Tunisie  
Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis  
Jose Ramon Medina, contrôleur général du Venezuela

### Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.-U.)

### Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

### Adjointe du rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.-U.)

### Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI-Autriche)  
Mark Hill (Canada)  
Axel Nawrath (République fédérale d'Allemagne)  
Hisashi Okada (ASOSAI-Japon)  
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)  
Sharma Ootley (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)  
Abderrazak Smaoui (Tunisie)  
Diane Reinke (É.-U.)  
Susana Gimón de Nevett (Venezuela)

### Production / Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

### Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis, président  
Fakhry Abbas, président, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Égypte, premier vice-président  
Elvia Lordello Castello Branco, Ministre-Président, Cour des comptes, Brésil, deuxième vice-président  
John C. Taylor, contrôleur général de l'Australie  
Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche, secrétaire général  
E. David Griffith, contrôleur général, Barbade  
Paul Ella Menye, coordonnateur général, Cameroun  
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada  
Tapio Leskinen, contrôleur général, Finlande  
Hedda Czasche-Meseke, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne  
J.B. Sumarlin, président de la Commission supérieure de contrôle de l'Indonésie  
David G. Njoroge, contrôleur et vérificateur général du Kenya  
Javier Castillo Ayala, contrôleur général de Hacienda, Mexique  
Pascasio S. Banaria, président de la commission de contrôle des Philippines  
Ioan Bogan, président de la Cour des comptes de la Roumanie  
Omar A. Fakhieh, ministre d'État, président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite  
Pohiva Tui'i'onetoa, contrôleur général, Tonga

# Percée importante dans la domaine de la reddition des comptes dans le secteur public

Par A. Goolsarran, vérificateur général, Guyana

Le 1<sup>er</sup> septembre 1993 a été un grand jour pour le Bureau du vérificateur général (BVG) du Guyana : ce jour-là, le BVG a publié son rapport sur les comptes publics du Guyana pour l'année 1992. Or il n'y avait pas eu de rapport sur les finances de l'État depuis dix ans. Pour la première fois depuis 1957, la vérification annuelle s'est terminée dans les délais prévus par la loi. Notre rapport fait état de nombreux problèmes sérieux ayant trait aux comptes et à la gestion financière dans l'administration publique en général. Néanmoins, le fait d'avoir réussi à effectuer une vérification des comptes publics en temps opportun ramène tout de même un semblant de véritable reddition des comptes en Guyana.

Le BVG a eu tout un défi à relever pour franchir cette étape importante : il a fallu faire des efforts intensifs, non seulement à l'interne, mais aussi à l'externe, avec l'administration publique. Tout au long de ces efforts, le réseau de l'INTOSAI — j'entends par là les normes de vérification et de contrôle interne internationalement reconnues de l'organisation, les recommandations des congrès, les programmes de formation, les projets de collaboration avec les autres Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les autres activités professionnelles — a été pour nous une précieuse ressource.

Quand j'ai été nommé vérificateur général, en 1990, le gouvernement faisait face à d'énormes problèmes de reddition des comptes devant le public : absence de personnel qualifié, systèmes de comptabilité et d'information désuets et lourds, piètre qualité des contrôles internes, absence de reddition des comptes pour des raisons de culture, etc. Nous avons immédiatement entrepris de redonner vie au processus de reddition des comptes et de réintroduire le contrôle financier et la saine gestion dans l'administration publique guyanienne. Nous avons commencé à travailler étroitement avec le gouvernement afin de déterminer les problèmes importants et nous avons pris un certain nombre de mesures précises.

Premièrement, nous avons fait part au ministre des Finances des vues du BVG sur l'état de la situation et nous lui avons fait des recommandations (p. ex., fermeture de tous les comptes de banque à découvert, mise sur pied d'un groupe de travail pour rassembler tous les comptes en souffrance, etc.). Au même moment, nous avons présenté à l'Assemblée nationale des rapports spéciaux décrivant les problèmes les plus sérieux. Nous avons également contribué à ranimer le Comité des comptes publics, qui n'avait pas fait de rapport public en Guyana depuis plus de 20 ans.

Les agents comptables se sont fait rappeler leurs obligations aux termes de la loi, et chacun d'eux a reçu un rapport détaillé sur les principales lacunes de son ministère ou service. Nous les avons également aidés à préparer et à présenter leurs comptes. De plus, nous avons obtenu l'intervention directe du président, qui a encouragé les agents comptables et le comptable général à s'acquitter de leurs responsabilités prévues par la loi.

Nous avons réussi à faire modifier la Loi sur l'administration financière et la vérification, afin de confirmer le vérificateur général dans son rôle de vérificateur de toutes les sociétés d'État et de tous les autres organismes dont l'État détient le contrôle. Nous avons



M. S. A. Goolsarran

également eu recours aux médias afin d'informer le public au sujet de ces événements et de ces problèmes. Enfin, le BVG a exercé des pressions vigoureuses afin que les mesures disciplinaires qui s'imposaient soient prises contre les malfaiteurs avérés.

Au même moment, nous avons polarisé nos efforts vers l'intérieur afin de voir comment nous pourrions améliorer notre propre organisation dans le but de relever ces défis. Au cours des trois dernières années, il a fallu ranimer et améliorer le BVG lui-même; aussi un important programme d'amélioration a-t-il été entrepris. Dans le domaine des ressources humaines, nous avons introduit un programme de formation interne d'une durée de trois ans, à l'intention des nouveaux venus au BVG, et nous avons révisé les descriptions de poste ainsi que les échelles salariales (le rendement et les niveaux supérieurs de formation ont été reconnus comme il se doit). Nous avons également participé à la formation donnée par l'INTOSAI (IDI) ainsi qu'aux programmes de formation offerts par d'autres ISC.

Le BVG a adopté les normes de vérification de l'INTOSAI et ébauché ses propres normes pour les compléter. Nous avons également intégré à notre travail de véritables fonctions de planification et d'examen et mis au point des procédures dans le but de faire faire à contrat la vérification de plus de 20 sociétés d'État. De plus, nous avons obtenu des fonds du PNUD et de la BID pour un programme destiné à donner de l'expansion au BVG et à en améliorer l'efficacité, ce qui comprenait les services d'un conseiller du National Audit Office du Royaume-Uni. Nous avons en outre ébauché un projet de loi sur la vérification, qui rend le BVG entièrement indépendant sur le plan fonctionnel.

Le soutien professionnel que nous pouvons obtenir par l'intermédiaire de l'INTOSAI et des ISC qui en font partie continue encore une fois d'être une source d'aide dans nos efforts.

Si le Guyana veut réussir à avoir un gouvernement démocratique, il est essentiel qu'il dispose de systèmes efficaces pour la reddition des comptes au public et au Parlement. L'existence d'un bureau de vérification vigoureux est par conséquent une priorité très importante. Le BVG, à l'instar des ISC de par le monde, est déterminé à faire en sorte que cela se produise. ■

## Canada

### Rapport annuel de 1993

Le 17 janvier dernier, le 35<sup>e</sup> Parlement du Canada depuis la Confédération, en 1867, entamait ses travaux. Deux jours plus tard, le 19 janvier, le vérificateur général Denis Desautels soumettait à l'attention de la Chambre des communes son rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993. Le fait que le Parlement comporte 208 nouveaux députés sur 295 ajoute une nouvelle dimension — un défi — au dépôt du rapport.

Ce rapport, de plus de 700 pages, renferme 28 chapitres qui exposent les résultats de diverses vérifications intégrées (20 chapitres), études (3 chapitres) et autres questions, entre autres un suivi des vérifications antérieures, d'autres observations de vérification ainsi que les opinions du vérificateur général sur des questions d'importance particulière. Les appendices contiennent la loi habilitante du Bureau ainsi que les rapports du Comité permanent des comptes publics déposés au cours de la dernière année.

Le Rapport de 1993 traite d'un certain nombre de thèmes qui intéressent vivement tous les Canadiens et qui sont d'actualité. Parmi ceux-ci figurent ce que le Bureau appelle les problèmes de gestion « épineux » qui pourraient entraver l'efficacité d'un nouveau Parlement; des suggestions pratiques en vue d'améliorer la reddition des comptes au Parlement par les ministères et les organismes publics; le développement durable des ressources naturelles du Canada; enfin, les faiblesses chroniques dans la gestion financière. Dans l'ensemble, ces thèmes reflètent l'opinion selon laquelle les Canadiens s'attendent à ce que les fonctionnaires aussi bien que les parlementaires gèrent sainement et prudemment les ressources de l'État, au lieu de mettre au point de nouvelles façons de dépenser de l'argent emprunté.

Un problème épineux qui perdure est la question de la conciliation entre le besoin du secret budgétaire et celui de faire participer sérieusement le Parlement au processus budgétaire. Le chapitre 5 du Rapport, « Information destinée au Parlement — Pour

comprendre les déficits et la dette », discute de propositions visant à rendre le processus budgétaire plus ouvert et suggère cinq indicateurs simples de la situation financière qui, présentés de façon cohérente par le gouvernement d'une année à l'autre, aideraient les Canadiens et les parlementaires à se rendre compte de l'ampleur du problème du déficit.

Trois chapitres du Rapport sont consacrés à l'évaluation des programmes au sein de l'administration fédérale. Ils traitent de la nécessité d'avoir une fonction d'évaluation de programme efficace, du fonctionnement des services d'évaluation de programme dans l'appareil fédéral et de ce qui doit être fait pour améliorer le système.

Parmi les autres chapitres dignes d'intérêt, mentionnons le chapitre 13 sur l'examen de la politique agro-alimentaire, qui donne des orientations en vue d'assurer la compétitivité, le développement durable et la productivité dans le secteur agro-alimentaire; le chapitre 16, sur le ministère des Forêts, qui souligne la nécessité du développement durable des ressources forestières en tant qu'élément essentiel du bien-être économique du Canada; les chapitres 20, 21 et une partie du chapitre 3, qui traitent de mesures proposées en vue d'empêcher l'érosion de l'assiette fiscale du Canada; enfin, le chapitre 15, sur le ministère des Pêches et des Océans, qui, avec plusieurs autres, montre que les ministres et les sous-ministres ne jouissent pas du niveau de soutien financier dont disposent les chefs de la direction dans les entreprises privées les mieux gérées.

Peu après avoir présenté son rapport annuel à la Chambre des communes, le vérificateur général Denis Desautels a fait parvenir au président de chacun des comités permanents de la Chambre une lettre décrivant les questions en suspens qui préoccupent le Bureau, dans chaque ministère ou organisme relevant de la compétence du comité. Cette initiative visait à aider les nouveaux membres des comités, qui sont pour la plupart nouveaux au Parlement, à se familiariser rapidement avec les principales questions qui intéressent le Bureau, questions à propos desquelles ils envisageront peut-être d'intervenir. À en juger par le nombre de

demandes de renseignements supplémentaires et d'invitations lancées aux experts du Bureau à comparaître devant les comités, cette initiative est un nouveau service très apprécié que le Bureau envisagera d'offrir à nouveau, surtout lors d'un changement de gouvernement.

On peut se procurer des exemplaires du Rapport en s'adressant au Bureau du vérificateur général du Canada, à l'attention de M. Mark Hill, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6.

## États-Unis

### Publication du Rapport annuel de 1993

Le Rapport annuel de 1993 du General Accounting Office (GAO) des États-Unis, publié en janvier 1994, reflète les moyens pris par le GAO pour aider le Congrès à répondre aux demandes du public relatives à l'accroissement de l'efficacité dans l'administration publique. Dans son introduction au Rapport, le contrôleur général Charles A. Bowsher déclare : « Nous avons examiné tout l'éventail des questions importantes auxquelles font face nos législateurs, notamment la réforme des soins de santé, l'Accord de libre-échange nord-américain, la compression des effectifs du Pentagone et les efforts visant la fermeture de bases militaires, la restructuration du ministère de l'Agriculture ainsi que l'examen du rendement national par le président ». Le Rapport annuel met en relief les quelque 1 000 rapports de vérification et d'évaluation publiés par le GAO en 1993. De plus, le Rapport renferme également les états financiers des propres activités du GAO pour l'exercice 1993.

Le Rapport accorde également une attention particulière au rôle du GAO au sein de l'INTOSAI. Il signale les résultats du XIV<sup>e</sup> INCOSAI ainsi que les efforts additionnels entrepris par le Comité directeur de l'INTOSAI. Le Rapport signale que les thèmes de la coopération, de la communication et de la continuité, qui sont les éléments essentiels pour tableur sur les succès du passé et renforcer davantage l'INTOSAI, ont été mis en valeur dans de

nombreux rapports présentés à la réunion du Comité directeur à Vienne, en 1993.

Pour plus de renseignements, s'adresser au US General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, DC 20548, États-Unis.

## Hong Kong

### Rapport du Comité des comptes publics sur le rapport du vérificateur

Le Rapport de 1994 du Comité des comptes publics (CCP) de Hong Kong au sujet du Rapport annuel de 1993 du directeur de la vérification est une illustration du rôle important que joue un CCP. Ce comité est un comité permanent du Conseil législatif qui sert de chien de garde des dépenses publiques, rôle qu'il remplit en se livrant à l'examen du Rapport annuel du directeur de la vérification.

Les remarques liminaires du président du CCP, lors de l'audience publique tenue dans le cadre de la préparation du Rapport du comité, donnent une idée du rôle de ce dernier. « Notre fonction, dit-il, ne consiste pas à punir mais à examiner avec les témoins les antécédents et les faits entourant les questions soulevées dans le Rapport de vérification. Notre façon d'envisager les choses sera, comme toujours, constructive plutôt que destructive. Nous produirons notre propre série de conclusions et de recommandations en vue d'améliorer l'efficacité dans l'usage des fonds publics. Ces recommandations seront rendues publiques, lorsque nous reviendrons faire rapport devant le Conseil législatif dans trois mois environ. »

Le rapport de 137 pages comprend également des commentaires de la part de nombreux témoins de l'administration publique appelés à répondre au rapport de vérification. Il comporte également de nombreux appendices qui illustrent davantage le travail du comité au moment de son examen des constatations et des recommandations relatives à la vérification comptable et à celle de l'optimisation.

Pour plus de renseignements sur le Rapport et sur le rôle du CCP, s'adresser au Director of Audit, Audit Department, 26th Fl., Immigration Tower 7, Gloucester Road, Hong Kong.

## Malawi

### Publication du Rapport annuel de 1992

Le vérificateur général du Malawi a publié son rapport annuel de 1992, qui fait état d'améliorations dans certains aspects des activités de l'administration publique et de certains domaines importants qui exigeront des efforts additionnels. Le vérificateur général s'inquiète en particulier du volume croissant de comptes et d'états qui n'ont pas été reçus dans les délais prescrits par la loi; leur nombre est en effet passé de 29 en 1991 à 54 en 1992. Les comptes reçus après le délai fixé par la loi sont énumérés dans le rapport; celui-ci indique en outre la date où ils ont effectivement été reçus par le BVG.

La vérification des comptes publics s'effectue conformément à un plan de travail annuel qui est révisé périodiquement en cours d'année, en réponse à l'évolution des circonstances; le Rapport porte à la fois sur la vérification des comptes et sur celle de la performance. À titre d'observation générale, le Rapport relève des améliorations apportées par les ministères dans les réponses aux questions et aux recommandations des vérificateurs, mais certains ministères n'ont pas réussi à prendre des mesures positives pour corriger des déficiences importantes dans le contrôle financier et comptable. Le Rapport indique que cela pose des risques sérieux pour la reddition des comptes relatifs aux fonds publics et aux autres actifs. On continue de rappeler l'existence de ce problème aux agents de contrôle au service de l'État, afin que la reddition des comptes s'effectue comme il se doit. Le BVG a le pouvoir de vérifier les organismes de droit public, et cette vérification représente une partie importante du programme de travail du BVG. Les auteurs du Rapport de 1992 constatent avec plaisir que des unités vérifiées ont réagi très favorablement aux constatations et aux recommandations du vérificateur.

Le perfectionnement des ressources humaines au sein du BVG continue d'être une priorité importante. Le Rapport note d'ailleurs que 20 employés se sont inscrits à divers niveaux au College of Accountancy du Malawi, tandis que d'autres agents ont pris part à divers programmes de formation à l'étranger. Le BVG a aussi tenu un séminaire interne sur la micro-informatique. Le rapport

relève cependant la persistance d'un problème de recyclage du personnel qualifié; il s'agit d'une préoccupation constante.

En plus du rapport annuel de 112 pages, les ministères responsables ont également reçu les sections du rapport qui les concernent, à des fins de commentaires. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Office of the Auditor General, P.O. Box 30045, Capital City, Lilongwe 3, Malawi.

## Nigeria

### Nouveau vérificateur général

M. Josiah Chinwe Asugha a été nommé vérificateur général du Nigeria, le 1<sup>er</sup> janvier 1994. M. Asugha était auparavant directeur des vérifications de projets au Bureau du vérificateur général (BVG). À ce titre, il planifiait et gérait les vérifications de tous les projets exécutés par les ministères et organismes fédéraux afin d'en déterminer le rendement.



M. Josiah Chinwe Asugha

Bachelier en économique, M. Asugha a suivi un grand nombre de cours et assiste à de nombreuses conférences en gestion, au pays et à l'étranger. Il a pris part au programme de stages du General Accounting Office des États-Unis, après quoi il a assumé la responsabilité du service de la formation au sein du BVG. M. Asugha succède à M. A.I.J. Etuk, qui a pris sa retraite le 20 octobre 1993.

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Office of the Auditor General, 5 Sir Moholaji Bank Anthony Street, Private Mail Bag 12503, Lagos, Nigeria.

## Pakistan

### Cours offert en Asie centrale

Le Service du vérificateur général du Pakistan a offert à 16 participants venus des républiques de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Kazakhstan et du Kirghizistan un cours de formation d'une durée de sept semaines, sur la gestion des finances publiques. Les objectifs du cours étaient la mise en commun des expériences et des connaissances dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la comptabilité et de la vérification dans le secteur public; l'établissement de relations professionnelles à long terme avec les participants; enfin, la promotion de la compréhension mutuelle de la situation sociale et culturelle du pays hôte et des pays participants.

Le cours comprenait des séances théoriques sur les concepts de base de la vérification, les normes internationales de comptabilité, les tendances modernes en vérification, la comptabilité commerciale et la gestion de projets. De plus, le programme comprenait des excursions hebdomadaires qui ont permis de visiter des projets industriels des secteurs public et privé, ainsi que des tournées d'étude, au milieu de la session, dans divers services de vérification et de comptabilité et dans divers organismes publics à Islamabad, à Muzaffarabad et à Peshawar.

Pour plus de renseignements sur le programme, s'adresser au directeur général, Audit and Accounts Training Institute,

Department of the Auditor General of Pakistan, Postal Code 54550, Lahore, Pakistan.

## République fédérale d'Allemagne

### Investiture de la nouvelle présidente de l'ISC

Le 21 janvier 1994 a eu lieu à l'hôtel de ville de Francfort la cérémonie d'investiture de la nouvelle présidente de la Cour fédérale des comptes (CFC), M<sup>me</sup> Hedda Czasche-Meseke, ainsi que la cérémonie d'adieu en l'honneur de son prédécesseur, M. Heinz Günter Zavelberg, qui a pris sa retraite récemment. Des dignitaires ont assisté à la cérémonie, entre autres la présidente du parlement fédéral allemand, M<sup>me</sup> Rita Sussmuth, le ministre fédéral des Finances, M. Theo Waigel, ainsi que le secrétaire général de l'INTOSAI, M. Franz Fiedler.

Les discours ont souligné entre autres l'excellente réputation dont jouit la CFC et ses efforts en vue de contribuer à améliorer la reddition des comptes dans le secteur public et à faire en sorte que les fonds publics soient gérés économiquement, efficacement et de manière efficiente. Les orateurs ont rendu hommage à l'ancien président de la CFC, pour son rôle consultatif dans l'ajustement des structures administratives dans les nouveaux États de la Fédération, après l'unification de l'Allemagne, et son rôle de premier plan dans les efforts des institutions de vérification en Europe de l'Est, ainsi que pour ses efforts incessants, au sein de l'INTOSAI, en vue d'améliorer la coopération en matière de vérification à l'échelle mondiale.

Dans son allocution, la nouvelle présidente a souligné la continuité dans la vérification publique, c.-à-d. le progrès additionnel des méthodes et des principes généralement admis et leur ajustement à des exigences qui évoluent. Elle a indiqué qu'il faudrait surtout insister sur les activités consultatives de la CFC à l'égard de l'administration publique et du Parlement, sur la vérification des questions de privatisation ainsi que sur l'appui à donner aux systèmes de vérification nouvellement établis en Europe de l'Est.

On peut se procurer sans frais des copies des discours, en allemand, auprès de la Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, 60284 Francfort, Allemagne.

### Programmes de formation conjoints en Afrique et en Amérique latine

Dix-neuf délégués venant des ISC et des ministères des Finances de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Zimbabwe se sont réunis à Harare, au Zimbabwe, du 8 au 15 décembre 1993, afin de discuter du rôle des ISC dans le processus de développement. Le séminaire était organisé conjointement par la Fondation allemande pour le développement international ainsi que par le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Zimbabwe.

Les exposés ont été donnés par deux représentants de l'Allemagne, l'un de la Cour des comptes et l'autre du ministère des Finances. Une attention particulière a été accordée à des questions telles que l'indépendance des ISC, la fonction consultative des ISC dans le cycle budgétaire, la préparation des prévisions budgétaires, la planification financière stratégique et les techniques modernes de vérification. Les délégués ont échangé leurs points de vue sur les difficultés les plus récentes qu'ils ont à surmonter, compte tenu du processus d'ajustement structurel et des projets de réforme financière en cours dans la plupart de leurs pays.

La gestion budgétaire et la vérification publique ont fait l'objet d'un séminaire qui s'est tenu à Santa Fe de Bogota, en Colombie, du 16 au 24 novembre 1993. Le séminaire était organisé conjointement par la Fondation allemande pour le développement international, l'Organisation de l'Amérique latine et des Antilles des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (OLACEFS) ainsi que par l'ISC de la Colombie. Deux conférenciers venus de l'Allemagne, l'un de la Cour des comptes et l'autre du ministère des Finances, ont fait des exposés qui ont été suivis de discussions avec



Des participants de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Kazakhstan et du Kirghizistan se joignent à leurs instructeurs et à leurs hôtes du Service de la vérification du Pakistan pour une photographie officielle, au cours du séminaire sur la gestion financière.

les vérificateurs de l'ISC de la Colombie et 25 délégués en provenance des ISC et des ministères des Finances des pays suivants : Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Venezuela. Les conférenciers ont particulièrement insisté sur la fonction consultative de l'ISC au cours des différentes étapes du cycle budgétaire.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Bundesrechnungshof, Berliner Strasse 51, D-60311, Francfort, Allemagne.

## Saint Kitts and Nevis

### Publication du Rapport annuel de 1992

L'un des points saillants du Rapport annuel de 1992 du directeur de la vérification de Saint Kitts and Nevis est l'annonce d'un certain nombre de changements relatifs aux dispositions générales en matière de dotation au Bureau du vérificateur. Des propositions visant à renforcer le Bureau et à lui donner une plus grande souplesse opérationnelle ont reçu l'aval du Cabinet en 1992. Elles ont donné lieu à cinq promotions à l'intérieur du Bureau, et d'autres aspects de la structure de l'organisation et de l'échelle des salaires ont fait l'objet d'améliorations.

Le rapport prévient les lecteurs : en ce qui a trait aux vérifications des états financiers, les vérifications n'ont porté que sur les fonds du gouvernement fédéral. Les comptes de l'administration de l'Île de Nevis et des organismes de droit public n'en font pas partie. Cependant, comme la Loi sur les finances permet maintenant la préparation

d'états financiers consolidés, on présentera donc à l'avenir un portrait plus détaillé de l'ensemble des opérations du secteur public.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Director of Audit, Audit Department, P.O. Box 19, Basseterre, St. Kitts, West Indies.

## Sainte-Lucie

### Mise en relief des normes de l'INTOSAI dans le Rapport annuel

Les normes de vérification de l'INTOSAI, adoptées à l'unanimité lors du XIVe INCOSAI en 1992, occupent une place prépondérante dans le Rapport du directeur de la vérification de Sainte-Lucie sur les comptes de 1992. Dès le début de son rapport, le directeur déclare que l'examen annuel a été effectué conformément aux normes de vérification de l'INTOSAI. De plus, le Rapport contient de nombreuses références aux normes de l'INTOSAI concernant la compétence et la formation du personnel; celles-ci viennent étayer les appels du directeur à l'amélioration de la dotation et des ressources du Bureau du vérificateur. Dans certains cas, des sections entières des normes sont reproduites dans le Rapport annuel.

L'opinion du vérificateur comporte deux réserves. Premièrement, les obligations financières relatives aux pensions des employées et aux immobilisations ne sont pas constatées dans les états financiers. Comme l'indique le vérificateur dans son rapport, « Bien que les comptes publics aient été préparés à cet égard conformément à la

démarche adoptée dans le passé, je pense qu'il est de ma responsabilité de rappeler aux lecteurs que les comptes publics ne font pas rapport sur l'ensemble des interventions de l'État; par conséquent, elles ne font pas rapport sur l'État en tant qu'entité. Cette observation est capitale pour la sensibilisation croissante du public à l'égard des comptes publics et, en particulier, pour l'insistance accrue sur les exigences financières de l'administration publique.

Suivant la deuxième réserve, les états financiers ne fournissent qu'un portrait incomplet des affaires financières et des ressources dont l'État est responsable, parce qu'ils excluent les états des organismes de droit public, des administrations publiques locales et des sociétés d'État. Le Rapport affirme à cet égard que la question de la consolidation exige une étude plus approfondie de la part du gouvernement. Par conséquent, je suis incapable de déterminer l'effet de cette question sur les états financiers de l'administration publique. »

Le Rapport annuel renferme également les résultats d'un auto-examen du Bureau du vérificateur, qui passe en revue la tenue des dossiers, les comptes et les stocks. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Director of Audit, Audit Department, NIS Building, Block B, Castries Waterfront, St. Lucia, West Indies.

## ASOSAI

### Atelier sur la vérification informatique

Un atelier portant sur la vérification informatique, parrainé conjointement par l'ASOSAI et le Bureau du vérificateur général de la Malaisie, se tiendra à Kuala Lumpur, du 19 au 27 avril 1994. Cet atelier appuie l'un des principaux objectifs de l'ASOSAI, qui est de promouvoir la connaissance et l'échange d'information par l'intermédiaire de programmes de formation régionaux.

Les objectifs particuliers du cours sont de discuter des techniques et des expériences de vérification informatique entre les ISC membres, et de faire des recommandations au secrétaire général de l'ASOSAI concernant les besoins futurs en matière de formation en ce domaine, le recours concret à des groupes d'experts en vérification informatique et les moyens de partager et d'échanger concrètement de l'information au sein de l'ASOSAI. Le cours fera appel à des discussions de groupe, à des études de cas ainsi qu'à des études comparatives.



Participants et instructeurs au séminaire qui s'est tenu au Zimbabwe sous les auspices de la Fondation allemande pour le développement international. Ce séminaire était organisé par le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Zimbabwe.

On trouvera dans le numéro de juillet de la *Revue* des renseignements sur les résultats de l'atelier. Pour plus de renseignements sur l'ASOSAI et ses programmes de formation, communiquer avec le secrétaire général de l'ASOSAI. 3-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon.

## **Consortium pour la gestion financière de l'Asie du Sud-Est**

### **Conférence inaugurale en Inde**

La première Conférence internationale sur la gestion financière a eu lieu à New Delhi, en

Inde, du 7 au 11 février 1994. Parrainée conjointement par le contrôleur général des comptes, le ministère des Finances, l'Institut national de gestion financière et le Consortium international pour la gestion des finances publiques, la réunion a attiré plus de 350 professionnels de la gestion financière des secteurs public et privé de 20 pays. Le ministre des Finances de l'Inde a inauguré la conférence et le discours-programme a été donné par le sous-ministre des Finances. Celui-ci a félicité l'organisateur de la conférence, le contrôleur général des comptes, M. Ravi Kathpalia, qui avait prévu que l'on aborderait au cours de la conférence les questions liées aux réformes financière et

industrielle en cours dans cette partie de l'Asie.

Les nombreux conférenciers distingués ont abordé des questions comme le rôle des gestionnaires financiers dans les efforts de privatisation et de décentralisation de l'État. L'un des principaux résultats de la réunion a été la création d'un consortium des professionnels de la gestion financière de l'Asie du Sud-Est. M. Kathpalia a été élu président du Consortium pour trois ans. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Kathpalia, contrôleur général des comptes, ministère des Finances, New Delhi 110003, Inde. ■

# Aider les pays du Pacifique : Troisième Congrès de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique Sud

Les membres de la SPASAI – Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique Sud – se sont réunis à Funafuti (Tuvalu) pour le troisième congrès de la SPASAI, du 24 au 28 janvier 1994. Au cours de la semaine, les délégués ont renforcé la coopération régionale et démontré leur engagement à l'égard de la nouvelle devise de la SPASAI, « Aider les pays du Pacifique », en discutant de divers sujets et de questions d'actualité à l'intérieur de la région et en tenant une assemblée générale. M. Lotoala Metia, vérificateur général de Tuvalu, était l'hôte de cette rencontre à laquelle ont participé des délégués des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Tonga, du Vanuatu et des Samoa Occidentales. Des représentants de l'initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et de la *Revue* se sont joints à eux.



Les conférenciers au programme d'ouverture comprenaient (de gauche à droite) : M. Makena V. Geno, vérificateur général, Papouasie-Nouvelle-Guinée; l'honorable Kamuta Latasi, premier ministre, Tuvalu; M. Lotoala Metia, vérificateur général, Tuvalu; et M. Teteraira Maen, directeur de la vérification, Kiribati.

## Programme d'ouverture

Le premier ministre de Tuvalu, l'honorable Kamuta Latasi, a ouvert officiellement le congrès. Dans ses remarques aux délégués, il a déclaré : « Il faut faire l'éloge de votre rassemblement, qui a pour but de comprendre vos modes de fonctionnement respectifs et le genre de difficultés auxquelles vous faites face, et de tenter de les surmonter grâce à la coopération dans le cadre de votre organisation. »

Dans ses remarques, le premier ministre a également souligné certaines des difficultés particulières auxquelles font face les bureaux de vérification dans les petits pays, et il a indiqué que « l'indépendance dans une petite collectivité où les liens sont étroits et où les fonctionnaires, y compris le vérificateur général lui-même, ont divers rôles à jouer dans la société en général, peut poser un véritable dilemme. Le vérificateur a donc besoin de l'appui du pouvoir exécutif, du Parlement et des divers organes de l'État pour accroître son indépendance "officielle" ».

Plus tard au cours du programme d'ouverture, le vérificateur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Makena Geno, a parlé au nom des délégués. « Dans nos pays respectifs, a-t-il déclaré, notre fonction de vérificateur général et l'indépendance que nous devons assurer fait que nous menons une existence solitaire. » [...] Ici, à Tuvalu, nous discuterons ensemble de questions importantes et complexes et nous tirerons profit des connaissances éprouvées et des expériences uniques de chacun. »

## Programme technique

Suivant la tradition de l'INTOSAI, le programme technique a été axé sur des rapports généraux et des communications par pays préparées à l'avance par les ISC. Au cours de la réunion, les rapporteurs ont présenté des sommaires des communications par pays et dirigé la discussion sur les thèmes. À la fin du congrès, des résumés de ces discussions et des recommandations ont été préparés pour fins de diffusion auprès des membres. Les huit sujets discutés sont résumés ci-dessous.

### Thème 1 : Le Comité des comptes publics et le vérificateur général (*Rapporteur : Fidji*) et thème 2 : Le Parlement et le vérificateur général (*Rapporteur : Nouvelle-Zélande*).

Les communications sur ces deux sujets et les discussions qui ont suivi ont soulevé de nombreux points semblables. Bien qu'il y ait des différences dans la manière dont sont légalement constituées les ISC et dans la façon dont elles font état de leurs constatations, les délégués ont convenu que les ISC étaient au service de plusieurs clients : le Parlement, le Comité des comptes publics (CCP), l'entité vérifiée et le public. Les délégués ont également reconnu que la reddition des comptes dépend de l'indépendance du bureau du vérificateur et de sa capacité à faire rapport au Parlement sur tous les aspects de la perception, de la garde et de l'usage des ressources publiques. Cette indépendance assure l'efficacité du service à la clientèle. Un problème concerne les rapports du vérificateur qui deviennent sans effet lorsqu'ils n'ont pas l'appui du Comité des comptes publics ou lorsqu'on n'y donne pas suite en temps opportun. Les délégués se sont également penchés sur le rôle que joue le vérificateur général par rapport au CCP et au Parlement; ils se sont également préoccupés du

fait qu'il faut faire preuve de prudence pour faire en sorte que l'indépendance soit maintenue et que l'ISC demeure à l'écart de la politique.

### **Thème 3 : Les vérificateurs externes et internes** *(Rapporteur : Samoa Occidentales)*

S'appuyant sur les définitions présentées dans le rapport général, les discussions au sujet des vérificateurs externes et des vérificateurs internes ont été axées sur deux grandes questions : les rapports entre les deux activités et les responsabilités des uns et des autres dans la prévention et la détection de la fraude. On s'entend pour dire que l'efficacité du vérificateur externe (désigné sous le nom de vérificateur général dans le secteur public) et du vérificateur interne sont fonction des compétences du personnel dans les deux activités et de l'établissement de bonnes relations de travail entre les deux fonctions. On s'est demandé jusqu'à quel point les vérificateurs externes pouvaient ou devaient utiliser le travail de vérification interne, et on a discuté de façons d'établir des relations de travail plus étroites entre les deux groupes. Certes, il existe des différences de degré dans l'intérêt que le vérificateur interne et le vérificateur externe porte à la prévention et à la détection de la fraude, mais on convient que les deux groupes ont un rôle à jouer à cet égard : alerter la direction au sujet des lacunes dans les systèmes et les contrôles qui peuvent conduire à la fraude.

### **Thème 4 : La corporatisation des entreprises d'État : une approche théorique** *(Rapporteur : Papouasie-Nouvelle-Guinée)*

On entend par corporatisation les « mesures législatives qui modifient le statut juridique d'une entreprise publique pour en faire une société de capitaux, dont l'État conserve la pleine propriété de toutes les actions ». Au cours des discussions de cette séance, les délégués ont examiné le rôle du bureau du vérificateur dans ce domaine. Ils ont convenu que les ISC devaient jouer un rôle actif, mais soigneusement défini, dans le processus de corporatisation de toute entreprise publique. Les discussions ont surtout été axées sur l'obligation de rendre des comptes qu'ont les entreprises dont le statut vient d'être changé, mais les questions ayant trait à la détermination des objectifs de la personne morale, à l'établissement des attentes relatives aux biens et aux services à fournir et à l'élaboration d'approches pour mesurer le rendement ont aussi été envisagées. Le fait que les ISC pourraient avoir besoin de ressources additionnelles pour remplir leurs nouvelles responsabilités dans ce domaine a suscité des inquiétudes.

### **Thème 5 : La décentralisation du contrôle de la gestion financière** *(Rapporteur : Nouvelle-Zélande)*

Constatant que « la décentralisation du contrôle de la gestion financière fait maintenant normalement partie du mouvement visant l'amélioration de la gestion, de la gestion financière et du rendement global dans le secteur public », les délégués se sont penchés sur les répercussions que cela aura sur les bureaux nationaux de vérification. Dans le contexte de la SPASAI, on s'interroge et on discute des mérites de la décentralisation, compte tenu de la taille des entités concernées; on a le sentiment qu'il faudra procéder à une certaine évaluation afin de déterminer si la décentralisation est vraiment nécessaire, dans le cas où les ministères intéressés sont déjà relativement petits. On reconnaît cependant qu'en cas de décentralisation, les attentes de la direction à l'égard des vérificateurs ne seront plus les mêmes : les gestionnaires se fieront davantage au

vérificateur pour avoir des réactions sur la qualité du fonctionnement de l'organisation. Les délégués s'entendent également pour dire que pour que la décentralisation soit mise en oeuvre comme il se doit, les objectifs du gouvernement doivent être définis clairement et des dispositions doivent être prises pour assurer la communication de l'information pertinente et la reddition des comptes.

### **Thème 6 : La coordination de la technologie de l'information dans l'administration publique** *(Rapporteur : Kiribati)*

Reconnaissant qu'il y a des bénéfices à tirer d'une coordination de la technologie de l'information au niveau national, les délégués ont beaucoup discuté du rôle des ISC dans des efforts de coordination de ce genre. Ils se sont surtout demandé dans quelle mesure l'indépendance de la vérification serait compromise (ou pourrait sembler être compromise) si les ISC participaient directement à la coordination, à l'élaboration des politiques ou aux décisions relatives à l'achat de systèmes. À la fin de la séance, les délégués ont convenu que bien qu'il soit important de lier les stratégies en matière de technologie de l'information à un plan national de développement, il serait souhaitable que chaque pays examine le rôle de son ISC afin de déterminer au mieux le niveau de participation que l'ISC devrait avoir dans le processus décisionnel et dans celui de la formulation des politiques.



Des délégués au troisième Congrès de la SPASAI prennent le temps de poursuivre la discussion après les séances et pendant les pauses.

### **Thème 7 : Le salaire et le budget du vérificateur général** *(Rapporteur : Îles Salomon)*

Cette séance a fourni une tribune qui a permis aux vérificateurs généraux de comparer et de mettre en opposition les modes de sélection, de nomination, de rémunération et de maintien du personnel ainsi que les régimes de retraite dans leurs pays. Les salaires et les budgets ont été examinés du point de vue de leurs incidences sur l'indépendance de l'ISC et de sa capacité à attirer des dirigeants et des employés qualifiés et à les garder. Bien qu'aucun des pays participants n'ait connu de problèmes importants en matière d'indépendance et de fonctionnement, il semble que certains systèmes et certaines procédures risquent davantage d'entraîner des abus, et des stratégies visant à améliorer les pratiques. Pour ce qui est du salaire du vérificateur général, la proposition selon laquelle il devrait recevoir

un salaire comparable à celui du solliciteur général ou du juge en chef a été bien recue.

## **Thème 8 : Stratégies et méthodes en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne dans l'administration publique (Rapporteur : Nouvelle-Galles du Sud)**

La question de l'amélioration des contrôles internes a donné lieu à des discussions dans plusieurs domaines distincts. On a commencé par discuter du rôle que joue l'ISC lorsqu'elle conseille les dirigeants et les aide à mettre sur pied des systèmes de contrôle interne adéquats, sans pour autant assumer la responsabilité de l'établissement des contrôles internes. On s'est à peu près entendu pour dire que les fonctionnaires et les dirigeants des organismes doivent mettre au point les systèmes et se charger de faire en sorte qu'ils soient suivis, tandis que les ISC peuvent fournir des conseils sur les « meilleures pratiques ». On s'est également demandé quand un contrôle « adéquat » devient un contrôle « adéquat » et à quel moment on devient inefficace. Une troisième préoccupation, liée à la vérification dans les petits pays insulaires, était axée sur les conflits qui se produisent lorsque les gestionnaires en charge des contrôles internes ont des liens personnels étroits avec le vérificateur général ou le personnel de l'ISC. On a donc discuté des normes professionnelles et de la divulgation des conflits d'intérêts possibles comme stratégie en vue de dissiper ces inquiétudes qui portent sur un aspect délicat.

## **Assemblée générale de la SPASAI**

Au cours du congrès, une séance de l'après-midi a été réservée aux affaires courantes de la SPASAI. Le rapport du secrétaire général, M. Pohiva Tui'itonetoa (Tonga), comprenait des félicitations aux États fédérés de Micronésie, qui sont devenus membres de l'INTOSAI; la reconnaissance de Kiribati comme membre du Comité de l'informatique de l'INTOSAI; des remerciements à la Nouvelle-Zélande pour la conception et l'impression du logo et du papier à en-tête; enfin, un exposé consacré au compte rendu de la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI qui a eu lieu à Vienne, en mai 1993. On y a aussi présenté un rapport sur les états financiers du groupe et fait de brèves remarques au sujet de la *Revue*.

Les participants ont aussi passé beaucoup de temps au cours de la réunion à discuter des besoins en matière de formation et du travail de l'IDI dans la région. M. Richard Gagné, directeur des programmes de l'IDI, a fait rapport sur les activités de l'IDI dans la région et a pris part à la planification de la formation à donner à l'avenir dans la région. Au cours des discussions, on a aussi prêté attention à l'évaluation des besoins de formation dans la région, évaluation faite par le vérificateur général des îles Salomon, M. Isaac Tatapu.

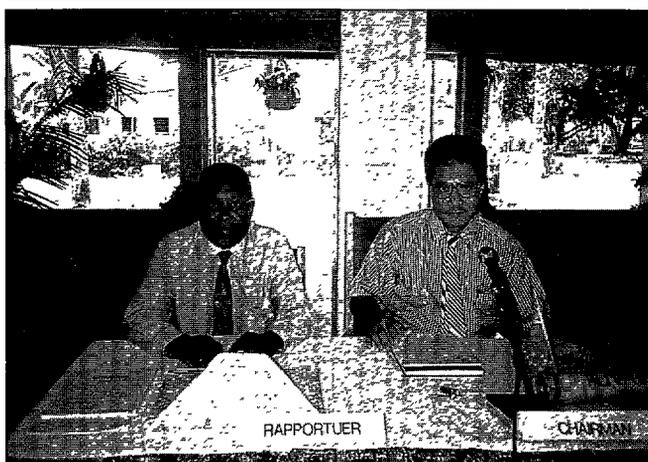
D'autres questions administratives ont aussi été abordées au cours de la réunion, plusieurs recommandations ont été formulées et plusieurs décisions ont été prises : le secrétaire général envisagera la faisabilité de rédiger et de distribuer un bulletin de la SPASAI, comme moyen de continuer à améliorer les communications, la coopération et la

continuité au sein de la région; les États fédérés de Micronésie ont proposé d'accueillir la prochaine réunion de la SPASAI (Fidji a accepté d'être suppléant); le vérificateur général de Fidji a été élu comme nouveau secrétaire général pour la région; les participants ont pris acte du retrait de l'Australie du groupe de travail régional; les îles Marshall ont été élues à l'unanimité comme vérificateur du groupe; enfin, la SPASAI tiendra dorénavant ses réunions à tous les deux ans, la prochaine réunion étant prévue pour 1996.

Au terme de la réunion, le président a exprimé ses remerciements sincères et sa gratitude au secrétaire général sortant, M. Pohiva Tui'onetoa, du Tonga, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la direction de la SPASAI. Ces sentiments ont reçu l'appui des délégués, et le vérificateur général de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Makena Geno, a fait observer que, « sans Pohiva, la SPASAI ne serait pas aussi avancée—c'est lui qui en a fait ce qu'elle est maintenant — un membre reconnu de la communauté de l'INTOSAI ».

Grâce à la tradition et à l'innovation, chacun a eu l'occasion, dans les programmes techniques et sociaux, d'établir des liens plus vigoureux avec les autres ISC membres. A la fin de la semaine, il était évident que la SPASAI, en tant que groupe de travail régional, était déterminée à répondre aux attentes exprimées dans les devises de l'INTOSAI et de la SPASAI : en échangeant leurs points de vue de sorte que « l'expérience mutuelle profite à tous », les membres de la SPASAI travaillent effectivement à « aider les pays du Pacifique ».

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire général, SPASAI, Sukuna House, McArthur Street, P.O. Box 2214, Suva, Fidji.



A titre de président et d'hôte du congrès, M. Lotoala Metia a agi comme modérateur dans chacune des discussions. On le voit ici (à droite) en compagnie du vérificateur général des îles Salomon, M. Isaac V. Tatapu, rapporteur du thème 7 : Le niveau de salaire et le budget du vérificateur général. ■

---

# La vérification de la durabilité d'un projet

---

Par Ram Bahu Nenal, directeur, Bureau du vérificateur général, Népal

## Introduction

Les pays en développement ont lancé de nombreux projets visant à favoriser le développement et à accélérer la croissance économique. Dans le cadre de cet effort, ils reçoivent de l'aide de l'extérieur provenant de sources bilatérales et multilatérales, afin de créer des infrastructures et de donner plus de services publics. Pour bien des raisons, cependant, bon nombre de projets n'ont pas été maintenus comme il se doit; aussi les investissements qui y ont été consacrés n'ont-ils pas eu autant de résultats positifs que prévu. Par conséquent, veiller à la durabilité constitue une fonction de gestion très importante, et l'évaluation de la durabilité d'un projet devient particulièrement importante dans la gestion des efforts de développement.

## Définition de « durabilité » et « d'évaluation »

La « durabilité » est la capacité de maintenir un niveau désiré de résultats ou de services pendant une période prolongée. C'est l'épreuve ultime des efforts de développement. Elle exige non seulement qu'un projet précis atteigne ses objectifs pendant la durée du projet; il faut également que les avantages qu'il procure se poursuivent au-delà de la période de participation du donateur et ce, malgré l'évolution technologique. La gestion du projet doit comporter des dispositions technologiques, financières et administratives convenables, qui permettront de parvenir à la durabilité, et, graduellement, à l'indépendance économique.

Une évaluation est un examen, aussi objectif et systématique que possible, de la conception, de la mise en oeuvre et des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique permanent ou terminé. Elle vise à déterminer 1) si les objectifs du projet ont été atteints, 2) s'ils l'ont été de manière efficace et efficiente, et 3) si le projet est durable. L'évaluation fournit des renseignements utiles qui permettent d'intégrer les leçons tirées au processus décisionnel, pour le bénéfice des récipiendaires aussi bien que des gestionnaires du projet.

## Indicateurs de durabilité

Les indicateurs de rendement sont essentiels à l'évaluation de tout projet. En voici des exemples :

- la production et la distribution de bénéfices;
- la capacité d'assurer le maintien des bénéfices, ce qui comprend la compétence des organismes bénéficiaires locaux ou des organismes qui bénéficient du projet;
- la reddition des comptes ou un système de relations de gestion visant à appuyer les activités relatives au projet qui se renforcent l'une l'autre;
- les modifications dans la qualité de vie des bénéficiaires du projet;
- la continuité dans le bien-être socio-économique de la population cible et la capacité d'évoluer;
- la capacité d'assurer l'amélioration de la productivité, grâce à l'adoption de changements dans la technologie et les systèmes de gestion;
- un système visant à assurer une distribution équitable des avantages additionnels du projet.

## Facteurs influant sur la durabilité

Comme nous l'expliquons ci-dessous, la durabilité dépend de divers facteurs liés entre eux.

### La politique gouvernementale

Les projets de développement doivent s'inscrire dans le contexte d'une politique nationale de développement, et la politique gouvernementale exerce une grande influence sur la durabilité. Les pouvoirs publics expriment habituellement leur vigoureux appui à l'égard des nouveaux projets au moment de la planification, mais, au stade de la mise en oeuvre, il arrive souvent qu'ils ne parviennent pas à fournir le soutien opérationnel qui convient, ce qui entraîne des dépassements de coûts et de temps. Par conséquent, l'évaluation doit tenir compte de l'étendue et de la portée de l'appui des pouvoirs publics, notamment du budget, du cours des devises étrangères, de la gestion de la dette, de l'établissement du prix des produits, de la gestion du personnel, de la participation du secteur privé et des bénéficiaires, etc.

### La gestion et la participation locale

Il est essentiel que les procédures administratives soient appropriées, que les gestionnaires fassent preuve de leadership et que les bénéficiaires participent. Les dirigeants ont la responsabilité de la formulation des politiques touchant les applications technologiques, de la détermination des buts et de la mobilisation de l'appui des parties associées. Les perspectives de durabilité s'améliorent lorsque les objectifs d'un projet vont de pair avec les capacités administratives et vont à la même allure que la dynamique du projet.

La plupart des employés qualifiés et expérimentés passent à de nouveaux projets qui attirent davantage l'attention parce qu'on y consacre plus de ressources, et laissent la responsabilité administrative des projets terminés aux mains de gens qui sont moins efficaces ou qui n'ont pas pu obtenir l'appui suffisant des hautes autorités. Voilà qui entraîne en définitive une diminution de l'inspiration qu'il faut pour maintenir le niveau minimum de rendement. Si l'on ne se préoccupe pas suffisamment d'assurer l'efficacité des systèmes de

gestion des projets et de mobiliser la participation locale, on peut paralyser le fonctionnement d'activités qui sont essentielles à l'amélioration de la durabilité.

## **Le financement**

La durabilité est tributaire d'un roulement de fonds suffisants pour couvrir l'exploitation, l'entretien et la dépréciation des biens réels, les investissements ainsi que le maintien des avantages des projets. La plupart des projets se heurtent à des problèmes sérieux liés au roulement des capitaux, en raison principalement de politiques d'établissement des prix déraisonnables, d'un manque de compétitivité et de l'inefficacité des systèmes d'approvisionnement. En général, le prix des produits et services est fixé trop bas. Les projets doivent générer des revenus suffisants pour justifier le maintien du soutien financier de l'État destiné aux coûts d'exploitation annuels, au milieu des demandes d'augmentation budgétaire de plus en plus nombreuses.

Dans le cas du Népal, les projets ont pour la plupart tendance à dépasser les estimations de coûts et de temps, ce qui touche directement l'établissement des prix des produits ou services. Mais à cause de divers facteurs prévus ou non, il est très difficile d'augmenter les prix. Charger des frais d'utilisation peut être un moyen souhaitable de transférer le fardeau des coûts d'exploitation du trésor public vers les usagers. Il s'agit également d'un stimulant visant à améliorer la qualité des produits et la crédibilité des services, deux éléments essentiels dans la conjoncture économique et l'environnement commercial actuels.

## **Les facteurs technologiques**

Il est essentiel de choisir le niveau de technologie convenable, tant pour les capacités financières et institutionnelles du pays que pour les buts des programmes. Si l'on adopte une technologie complexe sans envisager les capacités financières et techniques des projets, on entravera la production et les produits de qualité acceptable ne seront pas disponibles au bon moment et à des coûts raisonnables; en fin de compte, la technologie sera inutilisée.

## **Les valeurs sociales et culturelles**

Pour promouvoir la durabilité, il est essentiel de faire en sorte que les collectivités aient le sentiment que les institutions leur appartiennent. Les projets doivent prendre en considération les valeurs sociales et culturelles des bénéficiaires, de façon à pouvoir mobiliser un appui suffisant pour la commercialisation des produits et des services et la préservation des structures matérielles. En prêtant attention comme il se doit aux facteurs sociaux et culturels, on contribuera à mobiliser l'appui du public et à assurer un effet durable.

## **L'environnement**

Les problèmes d'environnement – pressions démographiques, mauvaise gestion des ressources productives, implantations non planifiées et négligence dans l'utilisation des ressources nationales – ont aussi des effets sur la durabilité. Les pays en développement, comme bien d'autres, n'envisagent pas toujours les répercussions des projets de développement sur l'environnement. Par conséquent, les projets font face à des difficultés diverses en raison des facteurs environnementaux qui menacent la durabilité, augmentent les coûts d'entretien et exigent même des projets complémentaires pour protéger l'environnement. Voilà qui mène à une augmentation des coûts des projets et, parfois, à une perte de bénéfices.

## **Les facteurs externes**

L'instabilité politique et économique, les désastres naturels et d'autres facteurs externes peuvent constituer une menace à la durabilité, même si les projets n'y peuvent rien. La vérification doit tenter d'évaluer l'effet de tels facteurs de façon à maintenir les avantages des projets. Les mécanismes auxquels ont recours les directeurs de projet pour y faire face peuvent amoindrir les pertes.

## **Types de projets de développement**

La nature et le contenu des projets de développement peuvent varier grandement en raison de leur portée, de leur localisation et du secteur auquel ils appartiennent. Les différences de ce genre influent également sur la gravité des facteurs susmentionnés dans le processus d'évaluation. En termes généraux, la nature des projets de développement et les principales questions à envisager dans l'évaluation de la durabilité possible sont discutées ci-après.

## **Les projets productifs**

Les projets dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, de la forêt et des mines sont des projets productifs. Leur durabilité dépend des niveaux de technologie, des mécanismes du marché, de la politique d'établissement des prix, de l'approvisionnement en ressources, des services de soutien, ainsi que de l'orientation des emplois ou de la satisfaction du personnel du projet. Dans certains cas, le personnel qualifié peut considérer que le secteur dans lequel il se trouve ne convient pas à ses capacités; aussi aura-t-il tendance à changer les modalités relatives à son emploi et à son investissement. De plus, le travail manuel n'est pas toujours bien prisé dans certaines sociétés. Au Népal, les gestionnaires et les artisans des politiques ne se préoccupent pas comme ils le devraient de renforcer les activités interreliées et de prendre des mesures intensives afin de résoudre les problèmes, ce qui a des effets négatifs sur la durabilité des projets. On pourrait améliorer la durabilité en renforçant les projets et en les faisant relever des groupes d'usagers ou des associations qui en bénéficient. De tels groupes ou associations devraient avoir le pouvoir de gérer le produit des projets et les services qui en découlent.

## **Les projets d'infrastructure**

Ces projets sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme ainsi que l'essor d'une économie équilibrée et intégrée. La durabilité est principalement tributaire d'une politique d'établissement des prix raisonnable; de la capacité technique d'adopter de nouvelles inventions; de systèmes de gestion institués afin d'assurer la crédibilité du service et, surtout, de la capacité des gestionnaires d'innover en réponse à l'évolution des circonstances.

Le fonctionnement de la plupart des projets d'infrastructure et les services qu'ils fournissent manquent de crédibilité, parce qu'on n'a pas pris les dispositions suffisantes et efficaces, du point de vue financier et administratif, pour assurer l'entretien, la réparation et la remise en état. Les donateurs exigent souvent que l'on fasse appel à des consultants expatriés qui coûtent cher, et il est rare que le transfert des compétences soit évident. Cela crée divers problèmes à l'étape de l'exploitation, surtout lorsque l'aide extérieure prend fin. Le Népal a connu des expériences de ce genre dans de nombreux projets. Ces faiblesses peuvent être surmontées en développant des capacités à l'intérieur du pays.

## Les projets de perfectionnement des ressources humaines et d'appui aux institutions

On semble s'entendre pour dire que les pays en développement ne peuvent pas progresser plus rapidement faute de capacités dans le pays. Les projets lancés à grand renfort de capitaux ont eu des résultats qui ne sont pas encourageants et qui sont parfois négatifs. Par conséquent, les mesures importantes en matière de perfectionnement des ressources humaines doivent comporter de solides systèmes de gestion et d'organisation afin de promouvoir la durabilité.

L'usage du personnel est tributaire de l'existence d'un surplus suffisant pour créer de l'emploi et d'autres installations. Ces projets sont durables si l'on prend diverses mesures en vue d'assurer la crédibilité des résultats et des services offerts en adoptant de nouvelles technologies et des pratiques de gestion.

### Les projets sociaux

Les projets dans le domaine de l'enseignement public, de la santé et des services sociaux appuient généralement le développement social en améliorant le potentiel des personnes et en contribuant en définitive à l'indépendance. Les projets se heurtent à des difficultés importantes ayant trait au financement et à la prestation de services de qualité. Dans la plupart des pays en développement, les pouvoirs publics subventionnent largement les services sociaux, peut-être parce qu'ils sont intéressés à demeurer populaires. De plus, l'appui de l'État aux projets relatifs aux services sociaux s'est avéré lourd tant sur le plan financier que sur le plan de la motivation des ressources humaines. Par conséquent, la qualité des services sociaux a fait l'objet de controverses au cours des dernières années, ce qui indique qu'il est nécessaire de réviser la façon d'aborder le financement des services sociaux.

### La durabilité : problèmes communs et rôle de la vérification

Mû par le désir intense de transformer rapidement l'économie nationale, l'État a lancé de nouveaux projets qui influent sur divers secteurs de la société. Les problèmes communs liés à la durabilité des projets au Népal sont les suivants :

- lancement d'un nombre sans cesse croissant de projets de développement sans que soit vraiment prise en considération la capacité administrative de les exécuter;
- financement inadéquat et insuffisant, surtout de la part des ressources internes, ce qui a entraîné des dépassements de temps et de coûts;
- absence d'un mécanisme institutionnel d'appui au perfectionnement des ressources humaines efficient et efficace qui aurait permis au personnel de gérer les activités des projets;
- absence de politique précise pour évaluer la durabilité des projets;
- augmentations importantes du coût des projets en raison des piètres résultats et des retards dans l'achèvement;
- introduction de technologie complexe, sans que soient envisagées les conditions du marché et sans installations et capacités d'entretien.

La vérification fournit des renseignements importants sur les aspects financiers et connexes. Pour assurer l'optimisation des ressources, on étudie de nos jours en vérification publique l'économie, l'efficacité et l'efficacé, qui sont des aspects essentiels pour déterminer les procédures, les pratiques et les limites des systèmes d'exploitation. La valeur réelle de la vérification réside dans les causes profondes des faiblesses opérationnelles. On peut alors déterminer des mesures visant à promouvoir la durabilité et l'efficacité des projets.

La vérification de l'efficacité comprend la détermination et l'évaluation de facteurs liés à la durabilité, tels que : 1) l'État de la production et de la distribution de bénéfices dans le cadre du projet, 2) le niveau actuel des bénéfices, 3) les facteurs qui empêchent les résultats satisfaisants, 4) les relations entre les composantes des projets et leur complémentarité, 5) les moyens d'améliorer le fonctionnement des projets et 6) la capacité des systèmes de gestion de déceler les lacunes.

Le Bureau du vérificateur général du Népal reconnaît la nécessité de déterminer les facteurs qui influent sur la durabilité des projets et la stabilité des questions de politique pour faire en sorte qu'il y ait production réelle de bénéfices. Les principales causes des lacunes soulignées dans le rapport du vérificateur qui ont des effets négatifs sur la durabilité sont l'absence de services de soutien, le manque de personnel compétent, le caractère irrationnel de la politique d'établissement des prix, l'efficacité et l'efficacé des mécanismes de contrôle de la gestion et le manque d'attention accordée au renforcement de la capacité institutionnelle.

La vérification ne peut pas demeurer indifférente aux préoccupations du public. Or celui-ci se préoccupe de plus en plus des questions de gestion et des questions liées aux services, en particulier de la prestation inefficace des produits ou services issus des projets de développement. Par conséquent, chaque institution supérieure de contrôle des finances publiques devrait se demander sérieusement comment aborder les questions de fond qui préoccupent le public. La vérification publique moderne a élaboré des méthodes visant à évaluer convenablement les aspects essentiels de la gestion des projets.

### Conclusion

Le Népal a un défi à relever, qui consiste à répondre aux demandes de renseignements relatives à la production de bénéfices par les projets, à la prestation de services et aux répercussions sur la population visée. À cet égard, les questions de durabilité méritent une attention particulière dans le processus de vérification. Les répercussions du projet dépendent des mesures prises pour améliorer le fonctionnement du projet. Les systèmes de surveillance et d'évaluation des projets devraient, entre autres, déterminer et retracer les facteurs qui appuient la durabilité.

On pourrait tirer des projets terminés des leçons sur la durabilité qui pourraient être appliquées aux plans et aux programmes futurs. Voilà qui contribuerait également à assurer la rationalité dans la planification et l'efficacité dans la gestion de ressources rares.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'auteur au Bureau du vérificateur général, Babar Mahal, Katmandou, Népal. ■

---

# Le droit des ISC de choisir les sujets d'audit

---

Par Jacek Mazur, Cour des comptes, Pologne

## Introduction

L'institution supérieure de contrôle (ISC) ne peut accomplir son travail convenablement que lorsqu'elle demeure indépendante des entités vérifiées et qu'elle est protégée des pressions extérieures. Naturellement, l'ISC constitue un élément structurel de l'État lui-même et, par conséquent, elle ne peut pas être totalement indépendante. Pourtant, elle a absolument besoin d'un certain degré d'indépendance pour exécuter son travail. Ce degré d'indépendance suppose

- l'indépendance structurelle (surtout pour entreprendre des activités qui ont des effets sur d'autres organes de l'État, mais avec certaines limites);
- l'indépendance fonctionnelle (le droit de s'adresser directement au Parlement pour obtenir les fonds nécessaires et le droit de répartir les fonds obtenus à l'intérieur de son propre budget);
- l'indépendance de la part de la direction et des vérificateurs, exprimée dans le libellé adéquat des conditions de nomination et de renvoi du directeur de l'ISC (ou des membres du conseil d'administration, dans le cas d'un organisme collectif) et des vérificateurs; le but est de les protéger des pressions exercées par les entités vérifiées et d'empêcher les mesures visant à limiter la portée de leur activité.

Une telle indépendance peut exister lorsque le statut, la compétence, l'organisation et les modes de fonctionnement de l'ISC sont définis en détail dans la Constitution et dans la législation; toutes les questions qui restent peuvent être déterminées par l'ISC elle-même.

## Assujettissement des ISC à la législation

Dans de nombreux pays, la législation prévoit l'assujettissement exclusif de l'ISC à la législation.

Par exemple, la Constitution de l'Allemagne de 1949 parle à l'article 114 de « la Cour fédérale des comptes dont les membres jouiront de l'indépendance judiciaire » semblable à celle des juges, alors que l'article 1 de la loi allemande de 1985 ajoute que la Cour des comptes constitue « une institution de contrôle financier indépendante, [...] assujettie uniquement à la loi ».

La Constitution de la République tchèque et la législation en France et au Portugal comportent des dispositions semblables.

## Droit des ISC de choisir les sujets d'audit

D'un autre côté, si l'institution de contrôle est soumise à l'autorité d'autres organes de l'État, cela ne favorise ni l'indépendance de l'audit ni l'objectivité de ses conclusions.

Selon le principe de la séparation des pouvoirs, certains pouvoirs sont indispensables à ces organes (p. ex., dans le cas du Parlement — le droit de nommer, parfois conjointement avec le chef de l'État, le directeur et les membres de l'ISC; le droit d'affecter des crédits au budget de l'ISC; enfin, le droit d'en étudier les rapports). Ces pouvoirs devraient être considérés comme uniques.

Suivant le principe de la souveraineté, cependant, l'ISC a le droit de choisir librement les sujets d'audit. Selon la Déclaration de Lima sur les Lignes directrices du contrôle des finances publiques (adoptées par le IX<sup>e</sup> Congrès de l'INTOSAI à Lima, en 1977), section 13, article 1 : « Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques effectuent leurs contrôles conformément aux programmes qu'elles établissent elles-mêmes. Le droit qu'ont certains organes de l'État d'exiger certaines formes de contrôle dans certains cas déterminés demeure. » Ce principe a été énoncé de façon encore plus explicite dans les Normes de vérification de l'INTOSAI, en 1992 (surtout aux sections 60, 61, 65 et 67)

Des 25 pays européens à propos desquels nous disposons de renseignements, 21 ont mis en oeuvre ce principe. Ce sont : l'Allemagne, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Suède, la Turquie, ainsi que la Cour des comptes de l'Union européenne.

L'indépendance dans le choix des sujets ne se limite pas au système de contrôle par l'intermédiaire d'une Cour des comptes, où l'exigence relative à l'indépendance des membres semble aller de soi (p. ex., en Espagne, en France, en Italie et au Portugal). Les institutions de contrôle monocratiques et quasi-monocratiques, qui sont structurées comme des bureaux nationaux de contrôle (p. ex., Grande-Bretagne, République tchèque, Estonie et Hongrie), ont également le droit de déterminer leurs programmes de vérification, ce qui est vrai aussi des ISC qui ont des liens plus directs avec le gouvernement.

## Domaines d'audit en dehors de ceux exigés par la loi

Les sujets d'audit fondamentaux sont parfois déterminés directement et strictement par la Constitution ou par la loi d'autorisation. En dehors de l'obligation d'effectuer une analyse annuelle de la mise en oeuvre du budget de l'État. Les autres domaines d'audit sont les suivants :

- l'audit initial de la légalité des dépenses de l'État;
- la décision relative à la légitimité des revenus et dépenses des institutions de l'État et de certaines autres institutions publiques, ce qui comprend « l'usage convenable des prêts, des fonds et des valeurs laissés à leur disposition »;

- la supervision des rapports entre les banques centrales et les finances publiques;
- l'audit financier du financement des campagnes électorales.

### Audits annuels

Certaines ISC effectuent des audits complets chaque année. Sur les 20 pays européens, cela est vrai de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg et de Malte, tandis qu'à Chypre, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suède, en Grande-Bretagne et à Chypre, les seules questions envisagées dans les audits annuels sont la fiabilité et la légalité. Dans ces huit pays, toutes les entités assujetties à des contrôles doivent faire l'objet d'audits au moins une fois par année sans qu'il y ait motion ou recommandation externe.

### Fréquence des audits

Les ISC qui ne traitent pas de toutes les entités dans leurs audits annuels établissent le plus souvent des règles sur la fréquence minimale des audits. Par exemple, en Finlande et en Islande, chaque entité est contrôlée au moins une fois tous les trois ans; en Irlande, chaque entité est contrôlée au moins une fois tous les quatre ans; enfin, au Danemark, on choisit quelques années à l'avance les entités qui seront contrôlées, conformément à un système de planification des audits.

À l'occasion, la fréquence des audits est déterminée par des critères plus précis. Par exemple, au Portugal, les secteurs de la vie publique qui sont caractérisés par un risque élevé (c.-à-d. la possibilité de pertes) font l'objet d'un contrôle deux fois à l'intérieur de chaque période de quatre ans, tandis que les unités organisationnelles restantes sont contrôlées au moins une fois tous les quatre ans (lorsque leurs revenus ou dépenses dépassent un certain montant) ou une fois tous les huit ans.

### Échantillonnage des audits

En général, on préfère des contrôles intermittents. L'échantillon choisi aux fins de l'audit devrait comporter un nombre suffisant d'éléments ainsi que des types d'éléments qui assureront la représentativité des résultats et qui permettront de tirer des conclusions que l'on pourra appliquer à l'ensemble de la population. La détermination de la taille et du type de l'échantillon, ainsi que le choix des unités particulières – à l'exception des difficultés – est méthodologique plutôt que politique. L'intervention d'entités externes dans le processus décisionnel à cette étape pourrait faire en sorte que la méthode de contrôle soit incorrecte.

### Propositions d'audit venant d'autres organes de l'État

La discussion qui précède ne signifie pas nécessairement que les ISC ne prennent pas en considération les suggestions venant d'autres organes de l'État, d'experts et de l'opinion publique. La majorité des réponses à une enquête effectuée par l'Organisation supérieure des Institutions de contrôle des finances publiques de l'Europe (c.à-d. 20 sur 26) indiquent que les recommandations des parlements sont suivies; dans neuf pays, les recommandations des organes de l'État sont prises en considération dans le choix des sujets d'audit. Les propositions émanant d'autres organes n'ont cependant pas force de loi et ne sont donc pas contraignantes.

En Autriche, en Suisse, en Roumanie et en Pologne, la situation est différente.

### Autriche

En Autriche, la Cour des comptes effectue, en règle générale, des audits de son propre choix; en même temps, la Constitution de 1920 fait de la Cour un organe du Parlement. Selon l'article 122, paragraphe 1): « La Cour des comptes sera directement subordonnée à l'Assemblée législative dans les questions relatives aux opérations financières du gouvernement fédéral. La Cour des comptes sera considérée comme l'organe du gouvernement provincial lorsqu'elle s'intéressera à des questions concernant les provinces, les associations d'administrations locales et les administrations locales. »

Par conséquent, la Cour des comptes est obligée d'« exécuter des audits spéciaux dans les limites de ses activités [...] sur demande dûment justifiée du gouvernement fédéral ou d'un ministre fédéral ». De telles situations sont rares et, en pratique, la Cour détermine de façon indépendante son programme d'audit.

### Suisse

En Suisse, selon l'article 71 de la Constitution de 1874, l'audit des comptes de la Fédération relève directement de l'Assemblée de l'Union (Parlement); en pratique, elle est effectuée par des commissions des finances des deux chambres et par un comité mixte élu par elles – la Délégation financière –, qui dispose de l'aide de leur secrétariat permanent. À part cela, le système des organes de l'administration publique comprend un Bureau fédéral de contrôle, qui est à la fois au service du Parlement et du Conseil de l'Union (l'équivalent du gouvernement). Le Bureau effectue des audits de sa propre initiative et sur recommandation de la Délégation financière; le Conseil de l'Union a lui aussi le droit de commander des audits mais, en fait, il ne l'exerce pas.

### Roumanie

Le Tribunal des comptes, qui a repris ses activités en février 1993 après 40 ans d'interruption, est un organe indépendant et souverain. Suivant l'article 2 de la loi de 1992, le Tribunal doit définir lui-même son programme d'audit, mais chaque chambre du Parlement (c.-à-d. la Chambre des députés et le Sénat) a le droit d'adopter une loi imposant au Tribunal l'obligation d'effectuer un audit qui n'entre pas dans le cadre de son programme de base.

### Pologne

En Pologne, la Cour des comptes a été fondée en 1921 en tant qu'organe souverain, mais elle faisait rapport à la Sejm (la chambre basse du Parlement). La Cour travaillait avant tout en réponse aux besoins de la Sejm, mais elle fixait son programme d'audit de façon indépendante, ce qui se poursuivit jusqu'en 1939.

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs changements se sont produits. Après avoir été temporairement supprimée entre 1952 et 1957, la Cour a été rétablie en 1957, mais on insistait alors encore davantage sur sa subordination et son lien à la Sejm. L'indépendance totale de la Cour était garantie, mais, selon le principe de l'uniformité du pouvoir, il était reconnu que l'activité de la Cour devait servir non seulement la Sejm, mais aussi le Conseil d'État (désigné comme étant la Présidence collective) et d'autres organes du gouvernement.

En conséquence, la loi de 1957 envisageait la conduite des audits non seulement sur la propre initiative de la Cour des comptes, mais également sur recommandation de la Sejm, du Conseil d'État et du

premier ministre. Selon la loi distincte adoptée par la Sejm en 1957, les recommandations de la Sejm pouvaient prendre la forme soit de lois de la Sejm ou de résolutions des comités de la Sejm. Par la suite, dans des règlements ultérieurs de la Sejm, les organes directeurs de la Sejm (c.-à-d. le président et le Presidium) ont été ajoutés. En 1989, le Conseil d'État a été aboli et remplacé par le président, qui jouit également du droit de recommander des sujets d'audit à la Cour des comptes (à cet égard, une approche différente a été adoptée par la « petite Constitution » de 1992).

À l'heure actuelle, le droit de recommander des sujets d'audit à la Cour des comptes est partagé par la Sejm et ses organes (ce qui comprend le président, le Presidium et les comités); le président de la République; quant au Premier ministre, il partage le droit de présenter des motions en vue de recommander des sujets d'audit.

En pratique, le président de la République a recommandé jusqu'à présent que la Cour des comptes fasse l'audit de sa Chancellerie; les motions du Premier ministre ont été plus nombreuses mais elles sont rares. Des motions semblables sont souvent envoyées par les organes de la Sejm, surtout les comités; à l'heure actuelle, le quart des sujets d'audit ont été recommandés par la Sejm et ce pourcentage va en augmentant. Jusqu'ici, l'inclusion de nombreux sujets recommandés par la Sejm n'a pas eu d'effets sur la mise en oeuvre des programmes d'audit de la Cour des comptes; la principale source de difficultés vient des demandes d'effectuer des audits moyennant préavis très court.

L'adoption d'un projet de loi proposé par le gouvernement en 1992 pourrait entraîner une situation complètement nouvelle. Selon le projet de loi, la Cour des comptes pourrait également effectuer des audits pour répondre aux besoins des cours criminelles, surtout en ce qui a trait aux crimes économiques, à la demande des tribunaux ou des procureurs (l'autre solution étant que les audits soient effectués par suite d'une motion du Procureur général, qui est également ministre de la Justice).

La Cour des comptes a fait valoir des arguments contre la proposition. La proposition visant à recourir à la Cour des comptes dans des affaires criminelles touchant des personnes est inconstitutionnelle, a-t-on souligné. La procédure criminelle en tant que telle concerne des personnes, et la Cour des comptes n'a pas le droit de faire des audits visant des personnes. Son droit de contrôle sur des

organisations autres que les organismes publics est considérablement limité.

L'adoption de la loi aurait des effets sur le caractère même de la Cour des comptes, puisque la tâche fondamentale de cette dernière consiste à superviser le fonctionnement de l'administration de l'État et des entreprises publiques et de préparer des rapports d'audit sur les organismes gouvernementaux, plutôt que de faire des enquêtes individuelles. L'augmentation du nombre d'organismes autorisés à demander des audits (qui doivent être terminés dans des délais très stricts, déterminés par la nature des procédures en vertu du code criminel) conduirait à un affaiblissement du contrôle du Parlement sur l'Administration.

Les comités de la Sejm ont voté contre le projet de loi et, en janvier 1993, celui-ci a été rejeté à l'étape initiale des procédures législatives à la Sejm.

## Conclusions

Les observations qui précèdent mènent aux conclusions suivantes :

En raison de leurs responsabilités, les ISC devraient fonctionner indépendamment des autres organes de l'État et se conformer à la loi habilitante; elles devraient alors effectuer des audits sur la base de programmes établis indépendamment. Ce modèle est le plus répandu.

Certains pays ont un autre type d'ISC – une ISC strictement liée au Parlement et appuyant son activité. Dans ce cas également, les ISC devraient préserver leur indépendance structurelle, même si les liens étroits qu'elles entretiennent avec le Parlement sont reconnus comme étant pleinement justifiés; ces liens ont des effets sur les programmes d'audit qui suivent de près les recommandations du Parlement (dans les parlements comptant plus d'une chambre).

Aucune des situations mentionnées ci-dessus ne justifie la délégation, à des organismes autres que le Parlement lui-même, du pouvoir de recommander des audits à l'ISC, surtout pas à des organismes exécutifs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'auteur à la Cour des comptes (NIK) de Pologne, 00-950 Varsovie, Skrytka Poczтовая P-14, Pologne. ■

# L'Autriche accueille un symposium international

Par Michaela Spracklin, Cour des comptes, Autriche

Les 14 et 15 mars 1994, à Vienne, la Cour des comptes de l'Autriche était l'hôte d'un symposium sur « La vérification publique dans un cadre international ». Organisée conjointement avec l'Institut Ludwig Boltzmann des relations culturelles et économiques internationales, la réunion a rassemblé des conférenciers représentant le milieu international de la vérification. Des membres de la Cour des comptes de l'Autriche, des représentants des organismes provinciaux de contrôle autrichiens et de la presse y ont également participé.

Dans son discours-programme, M. Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche et secrétaire général de l'INTOSAI, a donné le ton de cette réunion de deux jours, en présentant la Déclaration de Lima sur les Lignes directrices du contrôle des finances publiques. Il a discuté de l'histoire et du contenu de ce document, que l'on désigne souvent comme étant la Grande charte de la vérification publique. Il a ensuite examiné jusqu'à quel point les principes contenus dans la Déclaration de Lima étaient mis en application en Autriche, puis a déploré le fait que les artisans des politiques du gouvernement et le public en général ne connaissent l'existence de cette publication qui marque une étape dans la vérification publique.

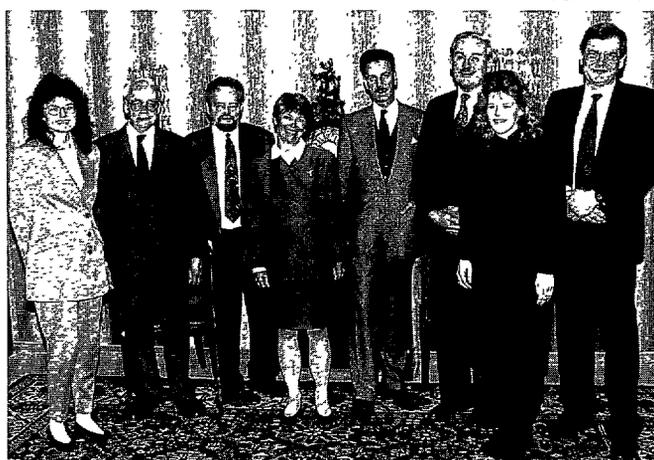
Le président de la Cour des comptes de l'Union européenne, M. André J. Middelhoek, a ensuite parlé de « l'audit dans la perspective de la Cour des comptes de l'Union européenne ». Il a esquissé un historique de la Cour des comptes de l'Union européenne, de sa composition, de son statut juridique ainsi que de ses tâches et responsabilités. Il a fait ressortir en particulier la position de la Cour des comptes de l'Union européenne en tant qu'organe indépendant, parallèle aux quatre autres organes de l'Union.

L'ancien président de la Cour des comptes de l'Allemagne fédérale et ex-président du Comité directeur de l'INTOSAI, M. Heinz Günter Zavelberg, a présenté une rétrospective vivante et personnelle du fonctionnement de la Cour des comptes de l'Allemagne en guise d'exemple de système collégial de vérification, et il a fait part de ses nombreuses expériences à titre de dirigeant de cet organisme.

Le premier jour du symposium s'est achevé sur un exposé théorique de M. Günter Kisker de l'Université de Giessen, en Allemagne, sur « L'audit par opposition à l'élaboration des politiques ».

Le deuxième jour, M. Istvan Hagelmayer, président du Bureau supérieur de contrôle de la Hongrie, a fait rapport sur « L'établissement du nouveau Bureau supérieur de contrôle de Hongrie ». Il a décrit le rôle modèle que joue la Hongrie en Europe de l'Est, sa participation active aux travaux de l'INTOSAI, bien avant les débuts de la réforme démocratique, et il a remercié les pays occidentaux pour leur appui précieux dans la tâche redoutable qui consiste à mettre sur

un système moderne de vérification publique, fondé sur la démocratie. M. Hagelmayer a souligné que la privatisation était l'une des questions qui préoccupait actuellement le plus les institutions supérieures de contrôle dans l'ancienne Europe de l'Est, et il a insisté sur le fait que les efforts et les activités de l'INTOSAI dans ce domaine étaient fort bienvenues et grandement nécessaires.



Conférenciers et hôtes lors du symposium international sur la vérification publique, de gauche à droite : M<sup>me</sup> Edith Jud, Autriche; le prof. Günter Kisker, Allemagne; le prof. Istvan Hagelmayer, Hongrie; M<sup>me</sup> Gertrude Schweighofer, Autriche; M. Franz Fiedler, Autriche; M. André Middelhoek, Cour des comptes de l'Union européenne; M<sup>me</sup> S. Marzinger, Autriche; et M. Reinhard Rath, Autriche.

M. Reinhard Rath, du Secrétariat général de l'INTOSAI, a ensuite fait une présentation d'ensemble du contrôle des organisations internationales. À la lumière de son expérience personnelle dans le contrôle de l'AELE et du GATT, il a soulevé un certain nombre de questions intéressantes qui se posent dans le domaine des audits internationaux. En terminant, il a attiré l'attention sur le fait que les séries internationales de normes, telles que celles publiées par l'INTOSAI, le Groupe mixte des vérificateurs des comptes des Nations Unies et l'IFAC, jouent un rôle majeur et qu'on leur accorde beaucoup d'attention dans ce domaine.

Le compte rendu de la conférence sera publié en allemand par l'Institut Ludwig Boltzmann. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Cour des comptes de l'Autriche : Osterreichischer Rechnungshof, Dampfschiffstrasse 2. A-1033 Vienne. Autriche. ■

---

# Profil : Cour des comptes de la République de Pologne

---

*N.D.L.R. : Ce profil a été rédigé à partir d'une brochure publiée par la Cour des comptes de Pologne, en novembre 1993.*

---

## Perspective historique

La Najwyższa Izba Kontroli, ou Cour des comptes, est issue d'une riche tradition d'audit public en Pologne. La fonction d'audit remonte à 1808, date de fondation de la Chambre supérieure des comptes du duché de Varsovie. Celle-ci est par la suite devenue la Chambre des comptes du Royaume de Pologne. En 1919, par suite de l'indépendance, une Cour des comptes de l'État a été mise sur pied, et c'est à partir de cette institution que la Cour actuelle a évolué.

Il vaut la peine de noter qu'au cours de la période communiste, la Pologne avait un organe d'audit public indépendant du gouvernement. Au cours de cette période de domination d'un parti unique, les activités de la Cour consistaient surtout à évaluer la mise en oeuvre des plans économiques. Cette tâche comprenait le contrôle d'un éventail d'entreprises, d'organismes publics mineurs et, moins fréquemment, de ministères. La Cour était autorisée à l'occasion à contrôler le gouvernement.

## Statut de la Cour des comptes à l'intérieur de l'appareil politique

En tant que principal organe d'audit de l'État, la Cour des comptes est reconnue comme étant l'un des principaux organes constitutionnels de l'État, avec la Sejm (chambre basse du Parlement), le Sénat, le président, le gouvernement, la Cour suprême, le Tribunal constitutionnel, le Tribunal de l'État et l'Ombudsman. La Cour des comptes entreprend et effectue des audits de façon indépendante, fait des recommandations aux entités vérifiées et présente ses constatations aux organes de l'État ainsi qu'au grand public.

De plus, la Cour des comptes agit en tant qu'organe d'appui à la Sejm. En plus de tenir la Sejm au courant des résultats des principaux audits, la Cour lui présente de l'information sur la mise en oeuvre du budget de l'État et sur les activités de l'administration publique, ainsi qu'un rapport annuel sur ses propres activités. La Cour effectue également des audits à la demande de la Sejm. Ces demandes représentent le quart des audits effectués par la Cour, une proportion qui a augmenté récemment.

Le président de la Cour des comptes participe aux séances de la Sejm, et des représentants de la Cour assistent souvent aux réunions des comités de la Sejm. Ils présentent des résumés des constatations des audits, commentent l'information présentée par les membres du gouvernement ainsi que les projets de loi.

Bien que la législation ne précise pas les responsabilités de la Cour des comptes à l'égard du Sénat, en pratique, les documents préparés par la Cour à l'intention de la Sejm sont également présentés au Sénat. Le président de la Cour participe à l'occasion aux séances du

Sénat. De la même manière, des représentants de la Cour assistent aux réunions des comités du Sénat.

Le président de la Pologne ainsi que le président du Conseil des ministres ont le droit d'exiger que la Cour des comptes effectue des audits sur des sujets choisis; il est rare, cependant, qu'ils exercent ce droit. Ils sont cependant informés de toutes les constatations importantes des audits, et le président de la Cour des comptes peut participer à toutes les réunions du gouvernement afin de tenir la Cour au courant des activités actuelles du gouvernement.

La Cour des comptes a la responsabilité de toutes les entités vérifiées dont les activités s'inscrivent dans le cadre de l'administration publique. Par conséquent, les autres organes de contrôle doivent collaborer avec la Cour dans la préparation de leurs plans de vérification, effectuer certains audits sous la supervision de la Cour et effectuer certains audits commandés par la Cour.

## Structure de la Cour des comptes

Le président de la Cour des comptes est nommé par la Sejm, avec l'approbation du Sénat. Le président rend compte à la Sejm de l'exercice de ses fonctions et de la conduite de son personnel. En dehors des questions qui font l'objet de décisions par le conseil de direction de la Cour, le président dirige les activités de la Cour.

Les vice-présidents de la Cour des comptes sont nommés et démis par le président de la Sejm, sur motion du président de la Cour. À l'heure actuelle, la Cour compte trois vice-présidents et leurs responsabilités sont déterminées par le président.

Le conseil de direction est présidé par le président de la Cour des comptes; il comprend également les vice-présidents ainsi que les membres du conseil nommés et démis par le Présidium de la Sejm, sur motion du président. Les membres du conseil de direction ne sont pas nécessairement employés de la Cour des comptes. L'actuel conseil compte neuf membres, dont deux proviennent de la Cour, les autres étant des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences, des finances et de l'économie.

Comme le prévoient la loi et les statuts régissant la Cour des comptes, le conseil de direction approuve les activités suivantes de la Cour : analyse de la mise en oeuvre du budget de l'État; rapport sur les activités de la Cour; rapports annuels et trimestriels des activités de la Cour; avant-projets des statuts de la Cour; avant-projets de règlements sur la conduite des audits; prévisions budgétaires de la Cour.

La Cour des comptes a 1 450 employés, dont 75 p. 100 sont du personnel d'audit et des experts dans d'autres domaines. Environ la moitié du personnel travaille à l'administration centrale à Varsovie, dans 12 divisions, et le reste est réparti dans 17 bureaux régionaux.

Les activités de la Cour des comptes sont financées au moyen de crédits distincts provenant du budget de l'État, lesquels reposent sur les prévisions budgétaires établies par la Cour. Le ministre des

Finances doit inclure le budget de la Cour dans le budget de l'État, qui est ensuite soumis à la Sejm pour étude et approbation.

## Portée du pouvoir de contrôle

Aux termes de la loi sur la Cour des comptes, les organes de l'administration publique centrale et locale sont généralement assujettis au contrôle de la Cour des comptes dans les domaines de l'économie, des finances, de l'administration et de l'organisation. Les entreprises et les usines qui appartiennent à l'État ainsi que les institutions qui émargent au budget de l'État sont également soumises à des audits semblables. Les coopératives, les associations et les entreprises privées peuvent faire l'objet d'audits de la part de la Cour des comptes dans des circonstances particulières.

La Cour des comptes évalue les aspects suivants des activités des entités :

- **légalité** : conformité à la législation;
- **intégrité** : jusqu'à quel point les activités sont documentées comme il se doit;
- **efficacité économique** : jusqu'à quel point leur conduite respecte les principes de saine économie;
- **conformité aux objectifs** : jusqu'à quel point les mesures prises sont conformes aux fonctions attribuées.

Lorsqu'il effectue des audits, le personnel de la Cour des comptes travaille habituellement sur les lieux de l'entité. Il a le droit d'entrer dans tous ses locaux, d'examiner tous les livres, plans, rapports et autres documents, d'obtenir des documents et autres témoignages, d'interviewer des témoins, de désigner des experts, enfin, de tenir des réunions avec des représentants de l'entité.

Au terme de l'examen, les résultats de l'audit font l'objet d'un rapport. Celui-ci présente à la fois les aspects négatifs et positifs, et insiste particulièrement sur les anomalies observées concrètement, leurs causes et leurs effets, et en indique les responsables. Toutes les conclusions doivent être étayées par des preuves.

Avant de signer le rapport, le chef de l'entité a le droit de présenter des objections bien fondées aux constatations de l'auditeur. Il peut refuser de signer le rapport et peut également présenter des explications à propos des irrégularités qui sont survenues.

## Présentation des résultats de l'audit

Les résultats de l'audit sont présentés à l'entité et à son instance supérieure ainsi qu'à toute autre institution concernée. La Cour des comptes envoie à ces organismes des lettres dans lesquelles elle présente les conclusions de l'audit, afin qu'ils éliminent les irrégularités et empêchent, par des mesures directes à court terme, qu'elles ne se reproduisent. Les destinataires de ces lettres sont tenus

d'informer la Cour des comptes, dans un délai précis, de la façon dont ils ont répondu aux observations. Ces observations ne peuvent être ignorées que dans les cas où il est peu réaliste de les mettre en application, et, en pareil cas, les destinataires doivent en exposer les raisons et indiquer d'autres remèdes et d'autres délais. Dans le cas d'irrégularités extrêmes, la Cour des comptes a le droit d'adresser une motion à l'instance supérieure de l'entité afin qu'elle prenne des mesures punitives contre des personnes. Dans ce processus, on peut en appeler des recommandations auprès du président de la Cour des comptes, mais cette procédure est rarement utilisée.

Un deuxième type de présentation a lieu dans le cas d'audits qui révèlent des problèmes semblables. La Cour des comptes résume les résultats des audits recueillis dans un certain nombre d'entités, afin de présenter ses constatations et ses conclusions touchant un large secteur. Les enquêtes sont ensuite présentées à la Sejm, au Sénat, au président, au président du Conseil des ministres, aux ministres visés ainsi qu'à d'autres organismes. La Cour présente environ 60 à 80 rapports de ce genre chaque année.

La présentation de l'audit de la mise en oeuvre du budget de l'État se fait d'une autre façon. L'audit commence après la fin de l'exercice financier et comporte un examen de tous les ministères et de tous les organes de l'administration centrale et de l'administration locale, et des autres activités du secteur public qui reçoivent des fonds provenant du budget de l'État. La Cour effectue une « Analyse de la mise en oeuvre du budget de l'État » qui présente toutes les irrégularités ou occasions manquées par l'administration publique, les risques pour les finances publiques et les mesures nécessaires pour réduire les risques et éliminer les erreurs. L'« Analyse » est examinée par le conseil d'administration de la Cour et ensuite présentée à la Sejm. De plus, les comités de la Sejm reçoivent des analyses de la mise en oeuvre des parties du budget de l'État qui les concernent.

## Orientations du changement

La transformation fondamentale que connaît la Pologne depuis 1989 a d'importantes répercussions sur la Cour des comptes et le choix des sujets d'audit. Étant donné que les travaux sur la nouvelle Constitution se poursuivent, des débats à venir au sujet du rôle de la Cour des comptes pourraient modifier l'étendue de ses tâches, et une nouvelle loi sur le contrôle des finances publiques pourrait être adoptée. Les changements touchant les questions de budget, la transition vers une économie de marché, les modifications dans les fonctions des institutions de l'État, l'introduction de la protection de l'environnement dans les préoccupations des pouvoirs publics et d'autres questions nouvelles auront des répercussions sur l'avenir de la Cour des comptes.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Cour des comptes, prière de s'adresser à la Najwyższa Izba Kontroli (NIK). C.P. P-14. Varsovie, Pologne. ■

# Publications à signaler

La vérification du rendement est devenue une importante partie du travail du Bureau de vérification de la Suède (BCS). Au BVS, la Division de la vérification de la performance ne se contente pas de découvrir les défauts; son travail aboutit également à des recommandations, constitue la base d'une intervention et met en branle les processus de changement. Étant donné que les ressources de l'État diminuent, on accorde de plus en plus d'importance aux questions d'efficacité et d'efficacités; aussi le BVS a-t-il publié récemment un document intitulé « Annual Performance Accounting and Auditing – Is It Possible? » Le document décrit l'expérience suédoise après deux années de comptabilité et de vérification annuelles de la performance dans l'administration de l'État. Bien qu'il soit destiné à une anthologie qui sera publiée plus tard au cours de 1994, il a été traduit en anglais et on peut se le procurer gratuitement auprès du **Swedish National Audit Bureau, Performance Audit Division, P.O. Box 34105, S-100 26 Stockholm, Suède.**

\*\*\*\*\*

Le numéro de janvier 1994 de *Performit*, publication de la section de la vérification de la performance du Ministère du vérificateur général du Pakistan, peut fournir une orientation et une aide sur le plan des programmes aux lecteurs de la *Revue* intéressés à tirer profit de l'expérience des autres dans le domaine de la vérification de la performance. La publication est consacrée à l'avancement de la vérification comptable et de celle de la performance dans le secteur public, à l'évaluation du rendement, à la comptabilité dans le secteur public, à la gestion financière et à d'autres disciplines connexes. À cette fin, les réflexions les plus récentes sur ces sujets sont exposées aux professionnels dans les articles que renferme cette publication trimestrielle en langue anglaise. On peut se procurer *Performit* sans frais auprès du **Director General, Performance Audit Wing, Department of the Auditor General of Pakistan, PT&T Auditing, Lahore, Pakistan.**

\*\*\*\*\*

Le numéro d'octobre 1993 de la *Revue* contenait un article au sujet d'un séminaire d'une journée sur « La vérification des finances publiques à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle : tendances et innovations », organisé par la Cour des comptes et la Chambre des représentants de Belgique, le 29 juin 1993. Parmi les conférenciers figuraient le président de la Chambre des représentants, les dirigeants des ISC de Belgique, de France, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Canada, le président de la Cour des comptes de l'Union européenne, des députés et des membres de la Cour des comptes de Belgique. On peut se procurer le compte rendu de ce séminaire, qui comprend le texte des allocutions ainsi qu'un résumé des activités de la journée, en français et en allemand, en communiquant avec la **Cour des comptes, 2, rue de la Régence, 1000 Bruxelles, Belgique.**

\*\*\*\*\*

« What does a law cost – A guide to calculating the financial implications of legislation » est le titre d'une brochure publiée récemment par le ministère autrichien du Fédéralisme et de la

Réforme administrative, dans le cadre d'un important projet de réforme administrative au sein de l'administration fédérale de l'Autriche. Ce dépliant remonte à un protocole d'entente conclu en 1990 par les partis, protocole qui prévoyait la mise au point de systèmes pour calculer le coût des lois – leurs coûts immédiats et ceux qu'elles entraînent. Ce dépliant, qui contient les éléments de base pour calculer les incidences financières des lois, est conçu et organisé de manière à permettre au lecteur de se servir directement des formules qu'il renferme (sans avoir besoin d'un grand bagage de connaissances théoriques). Le modèle présenté dans le dépliant est novateur, en ce sens qu'il ne cherche pas seulement à calculer les incidences purement budgétaires des lois, mais également à estimer les coûts d'application des lois avant leur adoption. Le guide ne devrait donc pas être considéré comme final et complet, étant donné qu'il doit d'abord être mis à l'épreuve dans la pratique et raffiné par la suite. Les utilisateurs sont priés d'informer les rédacteurs de leurs expériences pratiques. « What does a law cost? » existe en anglais et en allemand; on peut se le procurer gratuitement en s'adressant à la Cour des comptes de l'Autriche, **Österreichischer Rechnungshof, Dampfschiffstrasse 2, A-1033 Vienne, Autriche.**

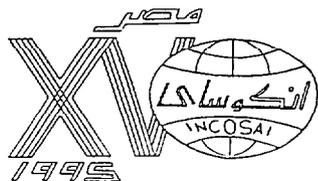
\*\*\*\*\*

Chaque année, le Fonds monétaire international (FMI) publie un large éventail d'études financières et monétaires, sous forme de livres, de périodiques et d'ouvrages de référence. Le *Catalogue des publications du Fonds monétaire international 1993-1994*, comprend, entre autres, des titres d'études sur les pratiques de gestion financière, l'examen de la transition vers l'économie de marché, des rapports relatifs à des données économiques et à des revues financières importantes, des études sur des projets de développement et des discussions de questions touchant la planification bancaire et fiscale. Le Catalogue contient la description des publications, des renseignements sur les langues dans lesquelles les documents existent, leur coût, ainsi que des détails sur la façon de commander (et notamment une liste des fournisseurs auprès desquels on peut trouver ces publications, en dehors des États-Unis). On peut se procurer le Catalogue, sans frais, en s'adressant au **Fonds monétaire international, Publication Services, 700 19th Street, NW, Washington, DC, 20431, É.-U., télécopieur : (202) 623-7201.**

\*\*\*\*\*

Les actes du Washington International Financial Management Forum pour 1993 ont été publiés récemment. En tant que section locale du Consortium international sur la gestion des finances publiques, le groupe de Washington se rencontre une fois par mois pour offrir une tribune en vue de l'échange d'idées et de recommandations concernant la gestion financière internationale. Les actes renferment les textes des exposés ainsi qu'un résumé des discussions. Ils sont publiés en anglais et on peut se les procurer auprès de l'**International Consortium on Governmental Financial Management, P.O. Box 8665, Silver Spring, MD 20907, É.-U., télécopieur : (301) 681-8620. ■**

# Dans le cadre de l'INTOSAI



## Pleins feux sur le Caire : invitation aux ISC à participer au XV<sup>e</sup> INCOSAI et dernière main aux plans en vue de la réunion de 1994 du Comité directeur

Le personnel de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte (OCC), hôte du XV<sup>e</sup> INCOSAI, est occupé à la préparation du congrès mondial qui se déroulera au Caire, en 1995. Des lettres officielles d'invitation ont été envoyées aux 163 Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) qui font partie de l'INTOSAI, et le président de l'OCC, M. Fahkry Abbas, signale que son bureau a déjà reçu des réponses positives des ISC des États-Unis, de l'Éthiopie, d'Israël, du Koweït, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse. Dans le but d'aider l'OCC à prendre des dispositions en vue de cet événement majeur, les ISC sont priées de répondre l'invitation dans les meilleurs délais.

L'OCC a arrêté son choix sur les deux hôtels du congrès : le Semiramis Intercontinental et le Shepherd, qui sont deux hôtels de première classe situés au centre du Caire. Le congrès se tiendra officiellement au Centre international des congrès du Caire, réputé internationalement pour le modernisme de ses installations. Reconnaisant l'importance des communications personnelles dans un congrès mondial de ce genre, le personnel de l'OCC participe à des cours de formation en langues étrangères, dans les langues officielles de l'INTOSAI (voir photo).

L'OCC sera également l'hôte de la réunion de 1994 du Comité directeur de l'INTOSAI. En préparation à cette réunion, qui se tiendra au Caire au cours de la semaine du 17 octobre, le personnel de l'OCC a rencontré récemment des représentants du président du Comité, M. Charles A. Bowsher, afin de mettre au point les derniers détails du programme de la réunion. Les membres du Comité et les observateurs recevront sous peu l'ordre du jour et des renseignements sur le programme dans des lettres de M. Bowsher et du secrétaire général, M. Fiedler. Ils recevront ensuite, de M. Abbas, des invitations officielles et d'autres renseignements à propos de la réunion.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ces événements, prière de communiquer avec le Secrétariat du XV<sup>e</sup> INCOSAI, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, chemin



Les membres du personnel de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte participent à un cours de formation en langue allemande, en préparation à la tenue de la réunion de 1994 du Comité directeur et de l'INCOSAI de 1995, au Caire.

Salah Salem, C.P. 11789, Madinet Nasr, Le Caire, République arabe d'Égypte.

Le prochain numéro de la Revue comprendra des rapports sur les réunions tenues par le Comité de la vérification environnementale et le Comité de vérification de la dette publique de l'INTOSAI, ainsi que des rapports d'étape sur six autres comités de l'INTOSAI qui poursuivent leurs travaux préparatoires au XV<sup>e</sup> INCOSAI. ■

---

*Le prochain numéro de la Revue comprendra des compte rendus de réunions du Comité de vérification environnementale et du Comité de la dette publique de l'INTOSAI et des rapports d'étape des six autres comités de l'INTOSAI qui poursuivent leurs travaux préparatoires au XV<sup>e</sup> INCOSAI.*

---

